

Image not found or type unknown



## RETRAIT DU TITRE DE SEJOUR

Par **TUNISIE59**, le **04/02/2015** à **11:45**

Bonjour je me suis marié en juin 2013 en Tunisie avec un tunisien. Il est arrivé en France en novembre 2013. Je subis depuis Aout 2014 des violences conjugales qui m'on ammené à faire 2 mains courantes dans un premier temps et 2 plaintes. Notre affaire doit passer prochainement devant le Procureur. Ma question est la suivante :  
Si un divorce est à l'issue de cette affaire, puis-je demandé qu'on enlève à mon mari sa carte de séjour du fait que celle-ci lui avait été donné dans le cadre de : rapprochement familial.  
N'ayant plus de vis commune si divorce est-il possible de lui retirer ? Merci de votre réponse.  
Cordialement TUNISIE59